

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.03.2020

Numéro de version 5

Révision: 11.03.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit: FoamTecs****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)**Catégorie de processus** PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles**Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Emploi de la substance / de la préparationProduit pour station de lavage automobile
mousse active**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

AUWA-Chemie GmbH

Argonstraße 7

86153 Augsburg / ALLEMAGNE

Téléphone: +49-(0)821-55 84 2900

Site internet: www.auwa.de

Contact national

WashTec France SAS

200 rue du Grand Bouland

45760 BOIGNY SUR BIONNE

Tél. : 02 38 60 70 60

Fax : 02 38 60 70 82

www.washtec.fr

Service chargé des renseignements:

Informations techniques info@auwa.de

Fiche de Données de Sécurité SDB_info@auwa.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0) 89-19240 (24h) (seulement en anglais)

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2020

Numéro de version 5

Révision: 11.03.2020

Nom du produit: FoamTecs

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger

GHS07

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

(R)-p-mentha-1,8-diène

Citronella oil

Styrax

Citral

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16-xxxx	Alcools C12-14 éthoxylés (1-2,5), sulfatées, les sels de sodium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	10-<20%
CAS: 97489-15-1 Reg.nr.: 01-2119489924-20-XXXX	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	5-<10%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Eye Irrit. 2, H319	1-<5%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	<1%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2020

Numéro de version 5

Révision: 11.03.2020

Nom du produit: FoamTecs

(suite de la page 2)

CAS: 1222-05-5 EINECS: 214-946-9	galaxolide Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<1%
CAS: 8000-29-1 EINECS: 294-954-7	Citronella oil Asp. Tox. 1, H304; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	<1%
	Styrax Skin Sens. 1, H317	<1%
CAS: 5392-40-5 EINECS: 226-394-6	Citral Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	<1%
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6 Reg.nr.: 01-2120764690-50	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Skin Sens. 1A, H317	<1%

SVHC

Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste.

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques	≥15 - <30%
parfums (Limonene, CITRAL, GERANIOL, HYDROXYCITRONELLAL, CITRONELLOL), agents conservateurs (BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE)	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau chaude.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Produit non combustible.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.03.2020

Numéro de version 5

Révision: 11.03.2020

Nom du produit: FoamTecs

(suite de la page 3)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de soufre (SO₂)

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Voir le chapitre 1.2

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2020

Numéro de version 5

Révision: 11.03.2020

Nom du produit: FoamTecs

(suite de la page 4)

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VLEP	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm
	Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

En cas d'immersion

Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).

En cas de contact par projection

Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374).

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Teinté
Odeur:	Caractéristique

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2020

Numéro de version 5

Révision: 11.03.2020

Nom du produit: FoamTecs

(suite de la page 5)

Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	7
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	non applicable
Supérieure:	non applicable
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
VOC (CE)	0,98 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Stable lorsqu'il est utilisé en conformité avec les règlements.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2020

Numéro de version 5

Révision: 11.03.2020

Nom du produit: **FoamTecs**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données de test pour le mélange. Pour ce mélange, les estimations de toxicité aiguë correspondantes (ATE) ont été calculées à partir des données de toxicité des matières premières et, si nécessaire, des prémélanges. En outre, les données de toxicité pour les matières premières pertinentes sont indiquées ci-dessous.

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Oral	ATEmix	>5.000 mg/kg
Dermique	ATEmix	>5.000 mg/kg
68891-38-3 Alcools C12-14 éthoxylés (1-2,5), sulfatées, les sels de sodium		
Oral	DL50	4.100 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	>2.000 mg/kg (rat)
97489-15-1 Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts		
Oral	DL50	>500-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	>2.000 mg/kg (souris)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	DL50	3.384 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	2.700 mg/kg (lapin)
5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène		
Oral	DL50	4.400 mg/kg (rat)
5392-40-5 Citral		
Oral	DL50	4.960 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas de données de test pour le mélange.

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas de données de test pour le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications toxicologiques complémentaires:

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Résultat du test: OECD 437: "non corrosif pour les yeux" (Date: 21-07-2014) (principes d'extrapolation - bridging principle).

Classification: H319

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

De l'ensemble des informations sur les matières premières, aucune preuve de carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction ne résulte du mélange.

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2020

Numéro de version 5

Révision: 11.03.2020

Nom du produit: FoamTecs

(suite de la page 7)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	
68891-38-3 Alcools C12-14 éthoxylés (1-2,5), sulfatés, les sels de sodium	
EC50, 48 h	7,2 mg/l (daphnia magna)
NOEC, 21 d	0,18 mg/l (daphnia magna)
LC50 (96h)	7,1 mg/l (fish)
EC50 (72 h)	27 mg/l (algae)
97489-15-1 Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	
EC50, 48 h	9,81 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
NOEC	0,36 mg/l (daphnia magna) (OECD 202, 22 d) 0,85 mg/l (fish) (OECD 204, 28 d)
LC50 (96h)	1-10 mg/l (fish) (OESC 203)
EC50 (72 h)	>61 mg/l (algae) (OECD 201)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
EC50, 48 h	>100 mg/l (daphnia magna)
EC50	2.850 mg/kg (daphnia magna)
LC50 (96h)	1.300 mg/l (fish)
NOEC (96h)	>100 mg/l (algae)
EC50 (72 h)	>100 mg/l (algae)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets écotoxiques:****Remarque:** Nocif pour les poissons.**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Dans les stations d'épuration, le produit peut entraîner la formation de mousse.

Avant rejet dans les canalisations ou dans les eaux résiduaires après l'état de la technique traiter.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Ce mélange ne contient pas des substances PBT (PBT=persistantes, bioaccumulables et toxiques).**VPvB:** Ce mélange ne contient pas des substances vPvB (vPvB=très persistantes et très bioaccumulables).**12.6 Autres effets néfastes**

Ne contient aucun complexant organique les degrés d'DOCélimination suivants n'atteignent pas : 80% (28d) (dans l'accord au numéro 406 de l'usine "analysis and measuring procedure").

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2020

Numéro de version 5

Révision: 11.03.2020

Nom du produit: **FoamTecs**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

07 06 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
-----------	---

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé) 150110

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.03.2020

Numéro de version 5

Révision: 11.03.2020

Nom du produit: FoamTecs

(suite de la page 9)

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce produit n'est pas soumis à la notification d'exportation du règlement CE 649/2012.

Le produit n'est pas soumis à la Convention sur les armes chimiques (CAC).

Ce produit n'est pas soumis à la règlement CE 1382/2014 (Dual Use).

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2019), IMDG (2018), IATA (2019 60. édition)**Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique ne doit pas être effectuée pour les mélanges.

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code du produit: 186-45 ÄI02**Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Voir le chapitre 2

Résultat du test: OECD 437: "non corrosif pour les yeux" (Date: 21-07-2014) (principes d'extrapolation - bridging principle).

Classification: H319

H315: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité)

H317: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité)

H412: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité)

Service établissant la fiche technique:

AUWA Chemie GmbH

Argonstraße 7

86153 Augsburg

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.03.2020

Numéro de version 5

Révision: 11.03.2020

Nom du produit: FoamTecs

(suite de la page 10)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**